



LE BURKINA FASO

LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS



INTRODUCTION

En juillet et août 2018, le Gouvernement du Burkina Faso en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a mis en œuvre d'une évaluation de base nationale de la gestion des armes et des munitions (GAM) en Burkina Faso.

Dirigée par les autorités nationales, en particulier la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL), cette série de consultations visaient à établir une base de référence pour les activités de la GAM existantes et les procédures en place, identifier les capacités à renforcer, et de présenter des recommandations pour des réponses programmatiques et politiques pour construire un cadre régissant la gestion des armes et des munitions.

La série de consultations a permis des représentants, des experts et des praticiens de divers institutions et organismes de sécurité du Burkina Faso de s'engager dans le dialogue, renforcer la confiance entre eux et améliorer la coopération nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un cadre national solide pour la gestion des armes et des munitions.

Les échanges et les informations fournies au cours de la consultation nationale, des réunions bilatérales avec des hauts fonctionnaires représentants des institutions nationales compétentes avec un mandat sur la GAM, ont été consignés dans un rapport et partagé avec

le Gouvernement du Burkina Faso pour soutenir ses efforts visant à améliorer son cadre national des armes et des munitions.

Cette publication est un extrait du rapport de l'évaluation de base nationale de GAM partagé avec les autorités nationales du Burkina Faso. Elle fournit un aperçu des conclusions principales et les options identifiées pour une amélioration dans la gestion des armes et des munitions en Burkina Faso.

Elle présente le statut stratégique et des efforts opérationnels sur la GAM en Burkina Faso comme identifié au cours de l'évaluation de base de fin juillet au début août 2018. De plus, elle souligne les recommandations pratiques pour une gestion efficace des armes et des munitions fournies aux autorités du Burkina Faso.

LE BURKINA FASO



POPULATION:	20.3 MILLION
RÉGION:	AFRIQUE DE L'OUEST
CAPITALE:	OUAGADOUGOU
PNB ANNUEL:	12.3 MILLIARDS
DATE D'ÉVALUATION:	JUILLET AU AOÛT 2018

LES PARTIES PRENANTES

La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères	CNLPAL	Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Liberia	PNUD
La Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation	HACIAU	Mines Advisory Group	MAG
Le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	MDHPC	Le Ministère de la Sécurité du Burkina Faso	
Le Ministère des Mines et des Carrières et de l'Energie	MMCE	Les Forces armées du Burkina Faso	
L'Association des fabricants, réparateurs, importateurs de munitions et d'armes	AFRIMA	La Police nationale du Burkina Faso	
La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	CEDEAO	La Gendarmerie Nationale du Burkina Faso	
		La Police municipale	
		Les Services des eaux et forêts	
		Les Douanes du Burkina Faso	
		L'Assemblée Nationale du Burkina Faso (Comité de la défense)	
		La Société civile du Burkina Faso	

MÉTHODOLOGIE

L'UNIDIR définit la GAM dans une manière exhaustive couvrant la surveillance, la responsabilité et la gestion des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris la mise en place de cadres, processus et pratiques nationales pertinentes pour une production et acquisition de matériel, le stockage, les transferts, le traçage et l'élimination en toute sécurité.

Cette approche holistique est essentielle pour que les efforts visant à mieux réglementer les armes et les munitions ne soient pas entrepris de manière isolée, mais au contraire qu'ils s'inscrivent dans la lignée de la sécurité comprise au sens large, de l'état de droit, la réduction de la violence armée, la lutte contre le terrorisme, et des processus de consolidation de la paix. **La portée de la recherche se focalise sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer des cadres nationaux et régionaux de la GAM en Afrique, ainsi que de soutenir une approche « ascendante » et pratique, fondée sur des données concrètes.**

Cet Aperçu du Pays sur Burkina Faso fait partie d'une série d'Aperçu des Pays qui vise à promouvoir les connaissances, augmenter la visibilité et la sensibilisation sur le contexte de GAM, saisir les leçons tirées et faciliter l'amélioration des politiques et pratiques en matière de GAM dans les états africains qui ont déjà entrepris des

évaluations de base de GAM à ce jour, avec l'appui de l'UNIDIR. La série vise à servir comme une référence pour les partenaires internationales dans la provision d'assistance et de l'appui technique pour améliorer les cadres de GAM dans le pays concerné.

Les informations contenues dans cet Aperçu du Pays présentent les conclusions et recommandations principales de l'évaluation de base nationale de la GAM entrepris de fin juillet au début août 2018. Elles ne reflètent pas le progrès réalisé ou des changements mis en œuvre après l'évaluation de base, alors elles ne sont considérées qu'indicatives de la situation au moment de l'évaluation de base.

En s'appuyant sur les évaluations de base nationales de la GAM conduites en Afrique sur plusieurs années, l'UNIDIR, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (UA) et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cherchent à **approfondir les connaissances et le dialogue entre les États, les organisations régionales, les Nations Unies et les organisations non-gouvernementales (ONGs) spécialisées sur les bonnes pratiques et les leçons tirées, ainsi que sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer les approches nationales et régionales de la GAM en Afrique.**

LE CONTEXTE NATIONAL

Entre la période de transition politique et la sortie de crise du pays grâce à l'organisation réussie d'élections présidentielles en 2015 et l'évaluation de base nationale de la GAM entrepris de fin juillet au début août 2018, le Burkina Faso s'est heurté à de graves problèmes de sécurité et à une insécurité croissante. Cette situation est le produit de deux crises au niveau sous-régional, à savoir la crise libyenne de 2011 et la crise malienne de 2012, et était aggravée par les menaces asymétriques qui en découlent, du fait de la présence d'acteurs armés non étatiques, notamment des groupes terroristes, de la multiplication des attaques et de l'augmentation

de la violence armée. En janvier 2016 et en mars 2018, des attaques terroristes majeures ont ainsi frappé Ouagadougou, la capitale du pays.

Pour faire face à ces défis, le Burkina Faso a consenti des efforts considérables au niveau national, sous-régional et international. Au niveau national, le Président de la République, Roch Marc Christian Kabore, a réuni en mai 2018 le Conseil supérieur de la défense nationale afin de jeter les bases d'une réforme des services de sécurité, de renforcer le déploiement des forces de sécurité sur le terrain pour protéger les représentants de l'État et la

population civile et d'annoncer une révision complète de la législation en matière de défense nationale. Au niveau sous-régional, le Burkina Faso a fondé, avec le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui a créé en 2017 une force militaire conjointe (la FC-G5) en vue de lutter contre les groupes armés non étatiques, notamment les groupes terroristes, ainsi que les réseaux criminels transnationaux dans la sous-région. Au niveau international, le Burkina Faso constitue le premier pays fournisseur de contingents et le quatrième pays fournisseur de personnel de police

à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le pays soutient le processus politique et le renforcement de la sécurité au Mali, pays avec lequel il partage sa plus grande frontière terrestre dans le nord du pays.

Les observations résumées ci-après proviennent du processus de consultation, qui a porté sur neuf piliers de la GAM, et se fondent sur les remarques et les priorités formulées par les participants.

APERÇU DES OPTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DANS LA GAM



CADRE LÉGISLATIF

7



MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE

5



CONTRÔLE DES TRANSFERTS

5



SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS

3



MARQUAGE DES ARMES

7



COLLECTE ET ENREGISTREMENT DES DONNÉES

6



TRAITEMENTS ET TRAÇAGE DES ARMES CONFISQUÉES, RÉCUPÉRÉES OU COLLECTÉES

8



POSSESSION PAR DES CIVILS, Y COMPRIS COLLECTE DES ARMES

2



DESTRUCTION DES ARMES

5

NOMBRE TOTAL DES OPTIONS: 48

PIERRE TECHNIQUE 1: CADRE LÉGISLATIF



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Le Burkina Faso disposait d'un cadre législatif solide, établi de longue date, mais de plus en plus complexe, ainsi que d'une législation nationale sur le contrôle et la gestion des armes. En août 2018, le Gouvernement du Burkina Faso menait un processus de révision afin de renforcer son architecture juridique nationale et de l'aligner sur les instruments internationaux et régionaux. Ce processus portait sur deux projets de loi nationaux clés. Le premier visait à transposer les dispositions du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans la législation nationale, par des décrets d'application, tandis que le second concernait le régime des armes au Burkina Faso. Au cours de la consultation, en juillet et août 2018, ce processus de révision juridique était toujours en cours.
- La procédure parlementaire de vote de ces deux projets de loi importants et leur adoption ultérieure conféraient au Gouvernement du Burkina Faso l'occasion de renforcer son architecture juridique nationale en 2018. Après leur adoption, le pays devra assurer la mise en oeuvre complète et effective des deux nouvelles lois, et prendre des mesures afin de sensibiliser tous les acteurs nationaux concernés ainsi que l'ensemble de la population civile, et de les informer de ces changements législatifs.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- Continuer à appuyer les travaux concernant le processus de révision de la législation nationale aux fins de l'élaboration et de l'adoption de nouvelles lois sur les armes et les munitions au Burkina Faso.
- En collaboration avec les organisations de la société civile, mener des campagnes d'information et de sensibilisation auprès d'acteurs nationaux et de la population civile sur la législation nationale relative aux armes et aux munitions.
- Après leur adoption, assurer la mise en oeuvre complète et effective des nouvelles lois nationales relatives aux armes et aux munitions.
- Assurer la mise en oeuvre effective des mécanismes de suivi des autorisations d'importation temporaire des armes et des munitions de chasse accordées aux chasseurs professionnels étrangers.
- Trouver une solution afin de recenser les armes détenues par les armuriers et les sociétés de sécurité privées qui ne remplissent pas les critères des permis de détention.
- Élaborer un recueil de la législation nationale sur les armes et les munitions au Burkina Faso et le diffuser auprès du grand public.
- Instaurer une formation obligatoire sur l'utilisation des armes, dans le cadre de la procédure de demande de permis de détention ou de port d'arme.

PIERRE TECHNIQUE 2: MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Afin d'assurer l'efficacité de la GAM au Burkina Faso, il est essentiel de coordonner la politique, la stratégie et les plans d'action nationaux, notamment par des programmes et des opérations pertinents. Le mécanisme de coordination nationale burkinabé est composé de deux autorités nationales principales : la Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation (HACIAU) et la CNLPAL. La HACIAU est l'autorité nationale compétente pour le TCA, qui traite de l'importation et de l'utilisation des armes classiques et de leurs munitions, y compris les armes légères et de petit calibre (ALPC) ; tandis que la CNLPAL est l'autorité nationale dont le mandat, la mission et le champ d'application couvrent le contrôle des ALPC et de leurs munitions.
- L'équipe d'évaluation de l'UNIDIR souligne que, pour renforcer son mécanisme de coordination nationale, le Burkina Faso doit communiquer clairement à ses

partenaires et aux acteurs régionaux et internationaux les mandats, rôles, responsabilités et besoins d'assistance respectifs de la HACIAU et de la CNLPAL. Elle estime qu'il est également possible : i) d'explorer, de définir et d'établir des liens avec l'Agence nationale de renseignement (ANR), de plus en plus renforcée et centralisée, et d'envisager l'intégration de cette dernière dans l'architecture

institutionnelle nationale de la GAM ; ii) de solliciter un soutien financier pour la création et la mise en place d'un Observatoire de la violence armée (OVA) ; et iii) de mettre en relation la plateforme opérationnelle Identification, rapprochement, analyse de police (IRAPOL) avec les registres et les données sur les armes et les munitions.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

8. Renforcer les capacités des différentes institutions en charge de la gestion des armes et des munitions, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat tant au niveau national qu'au niveau local.
9. Communiquer les besoins en matière de financement aux autorités nationales ainsi qu'aux partenaires financiers et techniques en vue de mobiliser davantage des ressources pour la GAM.
10. Renforcer le partage des informations entre les différentes institutions en charge de la GAM afin d'améliorer l'efficacité de leurs opérations et de leurs activités.
11. Accélérer le déploiement opérationnel de l'IRAPOL, en particulier en ce qui concerne la GAM.
12. Poursuivre les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources en faveur de la création et de la mise en place d'un OVA et intégrer celui-ci dans l'architecture institutionnelle nationale réglementant la GAM.

PILIER TECHNIQUE 3: CONTRÔLE DES TRANSFERTS



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- La réglementation du Burkina Faso en matière de transferts d'armes classiques, notamment ses systèmes de contrôle des importations et de contrôle de l'utilisation finale, fait souvent figure de modèle dans la région et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, grâce à une autorité nationale spécialisée (en l'occurrence, la HACIAU) et à un mécanisme de coordination et de partage des informations. La HACIAU a notamment élaboré sa propre réglementation en matière d'utilisation finale, et elle constitue l'autorité nationale compétente pour la mise en oeuvre globale et efficace du TCA. La mise en oeuvre du TCA a été désignée comme l'une des priorités principales pour renforcer la réglementation des transferts d'armes, en particulier le contrôle des importations et le contrôle de l'utilisation finale.
- Les États exportateurs doivent être sensibilisés, par les voies appropriées et dans les cadres appropriés

(par exemple, par la CEDEAO, l'UA, l'ONU), au respect de la réglementation du Burkina Faso en matière de transferts, y compris son système de contrôle des importations et de contrôle de l'utilisation finale. Le Gouvernement burkinabé doit être soutenu, tant pour son intervention ferme contre la vente illicite et/ou illégale d'armes et de munitions, que pour ses efforts visant à renforcer la sécurité et les contrôles aux frontières. Pour cela, il est essentiel de renforcer les capacités du pays, notamment les équipements des forces de défense, de police et autres forces de sécurité stationnées aux postes frontières ; d'accroître la participation de la population civile et des communautés vivant à proximité des frontières en faveur des contrôles et de la gestion des frontières ; et d'intensifier la coopération transfrontalière avec les États voisins pour contrôler et gérer les armes et les munitions.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

13. Sensibiliser, dans un cadre approprié, les importateurs civils d'armes ainsi que les autorités des États exportateurs aux cadres nationaux et régionaux régissant les transferts, les importations et les livraisons d'armes aux civils (tels que la Convention de la CEDEAO), notamment en ce qui concerne les exigences relatives au certificat d'utilisation finale, au certificat de destination finale et au certificat d'exemption de la CEDEAO.
14. Intensifier la coopération transfrontalière avec les États voisins.

15. Renforcer les capacités des différentes autorités nationales et des services de défense et de sécurité dans le domaine de la sécurité des frontières.
16. Intervenir fermement contre la vente illicite et/ou illégale d'armes et de munitions.
17. Sensibiliser les communautés vivant à proximité des frontières et les faire participer aux activités de gestion et de contrôle des armes et des munitions, afin qu'elles contribuent à la sécurité des zones frontalières.

PILIER TECHNIQUE 4: SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Depuis 2015, le Burkina Faso, en coopération et avec le soutien du Mines Advisory Group (MAG), a mené des évaluations des risques sur plus de 60 sites de stockage et dépôts de munitions, et a procédé à des examens de « sécurité physique renforcée » sur 30 sites de stockage et dépôts d'armes. Ces travaux ont permis de dégager des solutions en matière de réhabilitation, de rénovation, de construction et de stockage. Grâce à l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, un ensemble d'instructions permanentes a également été élaboré, et les forces de défense nationale, de police et autres forces de sécurité ont été formées à leur application. Par ailleurs, depuis 2016, la CNLPAL a établi un plan stratégique quinquennal pour la gestion des stocks de munitions, avec la participation de tous les acteurs nationaux et experts techniques concernés et avec l'aide spécialisée de Small Arms Survey et du MAG.
- Il importe d'élaborer et de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer le financement du plan stratégique de la sécurité physique et gestion des stocks ainsi que sa mise en oeuvre, à la fois par le biais d'un budget national spécifique, et grâce à l'assistance de partenaires régionaux et internationaux. La mise en oeuvre du plan stratégique de la sécurité physique et gestion des stocks, associée à un solide mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès, devrait rester un domaine prioritaire de la GAM au Burkina Faso de manière à renforcer davantage les capacités en sécurité physique et gestion des stocks et à améliorer les pratiques et procédures nationales, en particulier dans les zones reculées et touchées par des attaques de groupes armés, notamment de groupes terroristes. Le Gouvernement burkinabé peut également envisager d'adopter des instructions permanentes nationales en matière de la sécurité physique et gestion des stocks, et de les faire connaître aux services de défense, de police et autres services de sécurité.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

18. Élaborer et mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer le financement du plan stratégique de la sécurité physique et gestion des stocks, en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux.
19. Faciliter le soutien des acteurs internationaux et régionaux sur les plans d'action nationaux de la sécurité physique et gestion des stocks.
20. Renforcer la sécurité autour de la gestion et du contrôle des substances et des composants explosifs utilisés dans les mines.

PIERRE TECHNIQUE 5: MARQUAGE DES ARMES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Au Burkina Faso, le marquage des armes a commencé en 2015 avec l'assistance et le soutien du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). En juillet et août 2018, le pays comptait sept machines de marquage installées dans la capitale et mises à la disposition de la CNLPAL. Les machines et les équipements de marquage étaient mobiles. Sous la direction de la police nationale, les opérations de marquage des armes auraient permis de marquer jusqu'à 12,000 armes à feu aux mois de juillet et août 2018. Les opérations se poursuivent après l'évaluation de base nationale de juillet et août 2018. Le Burkina Faso applique les pratiques de marquage de la CEDEAO, pratiques auxquelles des officiers de différentes forces de défense, de police et d'autres forces de sécurité ont déjà été formés. Si les responsables militaires du Burkina Faso n'étaient jusqu'à l'évaluation de base nationale nullement favorables au marquage des armes, ils avaient eu néanmoins accepté de procéder au marquage des armes militaires. Cette opération de marquage a commencé dès que le marquage des armes à feu de la police nationale a été finalisé. Toutefois, ni dispositions ni plans ne permettent le marquage des armes nouvellement importées au Burkina Faso, et aucun plan spécifique n'est prévu pour mettre en oeuvre le processus et les opérations de marquage et les étendre au niveau national.
- On dénombre plusieurs possibilités permettant de renforcer le marquage des armes au Burkina Faso. Tout d'abord, le Gouvernement burkinabé pourrait, par l'intermédiaire de la HACIAU et en consultation avec la CNLPAL, coopérer avec les États exportateurs afin que les armes soient marquées dans ces États, conformément aux pratiques de marquage du Burkina Faso avant leur entrée dans ce pays. En outre, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la CNLPAL, pourrait élaborer et mettre en oeuvre un programme national visant à marquer progressivement toutes les armes détenues par l'État burkinabé.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

21. Élaborer un plan national spécifique pour le marquage des armes.
22. Mettre en place des dispositions et une procédure pour le marquage des armes nouvellement importées, conformément à la législation pertinente.
23. Sensibiliser les autorités nationales à différents niveaux aux avantages que présente le marquage des armes.
24. Marquer les armes de toutes les forces de sécurité et de défense de manière systématique.
25. Procéder au marquage des armes à feu légalement détenues par des civils, ainsi qu'au marquage des armes collectées et/ou saisies.
26. Continuer à renforcer les capacités et assurer la formation continue des autorités nationales, ainsi que des forces de défense et de sécurité, dans le domaine du marquage des armes.
27. Se doter des capacités de réaliser le marquage sur des matériaux autres que l'acier.

PILIER TECHNIQUE 6:

COLLECTE ET ENREGISTREMENT DES DONNÉES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En 2018, chaque organisme ou agence d'État autorisé à acquérir, posséder et utiliser des armes et des munitions classiques avait pour obligation de tenir un registre des armes et munitions sous son contrôle et sa responsabilité. Bien que certaines entités aient informatisé une partie de leur registre, la collecte et l'enregistrement des données se font encore en grande partie sur papier. En vertu de la loi en juillet et août 2018, les registres devaient être conservés pendant dix ans, mais le nouveau projet de loi national a prévu une disposition visant à prolonger la période de conservation des registres. En outre, la pratique en 2018 ne prévoyait pas la sauvegarde des registres (par exemple, sur papier ou par voie électronique), et il convient d'y remédier.
- Afin de renforcer son système de collecte et d'enregistrement des données au niveau national, le Gouvernement du Burkina Faso est encouragé à mettre en place une méthode de tenue de registres adaptée, pratique et réalisable au niveau institutionnel. Il convient donc, par exemple, de déterminer si le système de collecte et d'enregistrement des données doit être centralisé ou entièrement décentralisé. En général, une base de données nationale centralisée, permettant de collecter et de rassembler tous les inventaires d'armes, et gérée par l'autorité ou les autorités compétentes de l'État, doit être l'option privilégiée. Quoi qu'il en soit, que les registres soient tenus de manière centralisée ou décentralisée, les autorités compétentes de l'État doivent pouvoir y avoir accès.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

28. Convertir progressivement tous les registres tenus manuellement en nouvelles bases de données électroniques, alimentées par toutes les forces de défense et de sécurité.
29. Fournir des outils de gestion de l'information aux autorités nationales compétentes aux fins de la gestion des données relatives aux armes et aux munitions.
30. Assurer la sécurité des bases de données électroniques (notamment en effectuant des sauvegardes régulières).
31. Harmoniser les bases de données des différentes forces de défense et de sécurité, y compris les renseignements contenus dans chaque base de données.
32. Tenir les registres conformément à la législation nationale et aux instruments régionaux et internationaux pertinents.
33. Faire la liaison entre le registre national central et la base de données IRAPOL.

PILIER TECHNIQUE 7:

TRAITEMENTS ET TRAÇAGE DES ARMES CONFISQUÉES, RÉCUPÉRÉES OU COLLECTÉES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Le Burkina Faso a décidé de concentrer ses efforts sur le traitement systématique des armes saisies, récupérées ou confisquées et, lorsque cela est jugé pertinent et nécessaire, sur le traçage de ces armes. Toutefois, les capacités, pratiques et procédures en place étaient insuffisantes en août 2018, tant en ce qui concerne le traitement systématique de ces armes que les opérations de traçage nationales ou internationales. Des mesures doivent donc être prises par une autorité compétente de l'État. Lors de la consultation en 2018, le groupe des parties prenantes et experts nationaux a constaté que jusqu'à récemment, les autorités et experts nationaux n'avaient qu'une connaissance et une expertise limitées concernant le traitement des armes et des munitions saisies, récupérées ou confisquées. Néanmoins, face à la menace asymétrique que représentent les groupes armés non étatiques, notamment les groupes terroristes au Burkina Faso, on observe l'apparition d'une volonté politique de renforcer davantage ce domaine du cadre national de la GAM en 2018.
- Le Gouvernement, par l'intermédiaire de la HACI-AU et en collaboration avec la CNLPAL, est encouragé à poursuivre l'enregistrement, l'identification et, selon qu'il convient, le traçage des armes saisies et récupérées au Burkina Faso. Pour cela, il peut recevoir un soutien continu d'INTERPOL et de Conflict Armament Research (CAR), une ONG internationale spécialisée. Le Burkina Faso doit indiquer, ou le cas échéant, désigner un ou plusieurs points focaux nationaux pour le traçage et communiquer cette information aux autres États et aux organisations concernées en vertu des instruments internationaux pertinents. En outre, l'adoption et la diffusion d'instructions permanentes pour les inspections, l'enregistrement, la documentation et l'identification des armes et munitions saisies, récupérées ou collectées constituent une autre voie à explorer.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

34. Accélérer la finalisation, l'appropriation et l'adoption de l'instruction permanente relative au profilage, à l'identification et au traçage des armes, ainsi que sa mise en oeuvre par toutes les forces de défense et de sécurité.
35. Continuer de recenser et d'identifier toutes les armes saisies.
36. Mettre en place et désigner un ou plusieurs points focaux au sein des ministères et institutions concernés pour l'identification, le profilage et le traçage des armes saisies et récupérées.
37. Mettre en place un mécanisme de partage des informations sur l'identification et le profilage et, le cas échéant, sur les résultats des opérations de traçage des armes saisies et récupérées.
38. Renforcer la coordination, le rôle et les capacités du Bureau de coordination national d'INTERPOL et promouvoir l'utilisation des outils INTERPOL disponibles (tels que iARMS).
39. Renforcer les capacités des autorités nationales en matière de profilage et de traçage des armes saisies et récupérées.
40. Mettre au point un mécanisme d'identification des armes saisies et récupérées pour lesquelles une opération de traçage nationale n'a pas permis de trouver des informations correspondantes dans les registres des forces de défense et de sécurité, et qui nécessitent donc la réalisation d'une opération de traçage internationale.
41. Définir ou élaborer une politique et une procédure nationale pour l'élimination des armes saisies, récupérées ou collectées.

PILIER TECHNIQUE 8: POSSESSION PAR DES CIVILS, Y COMPRIS COLLECTE DES ARMES

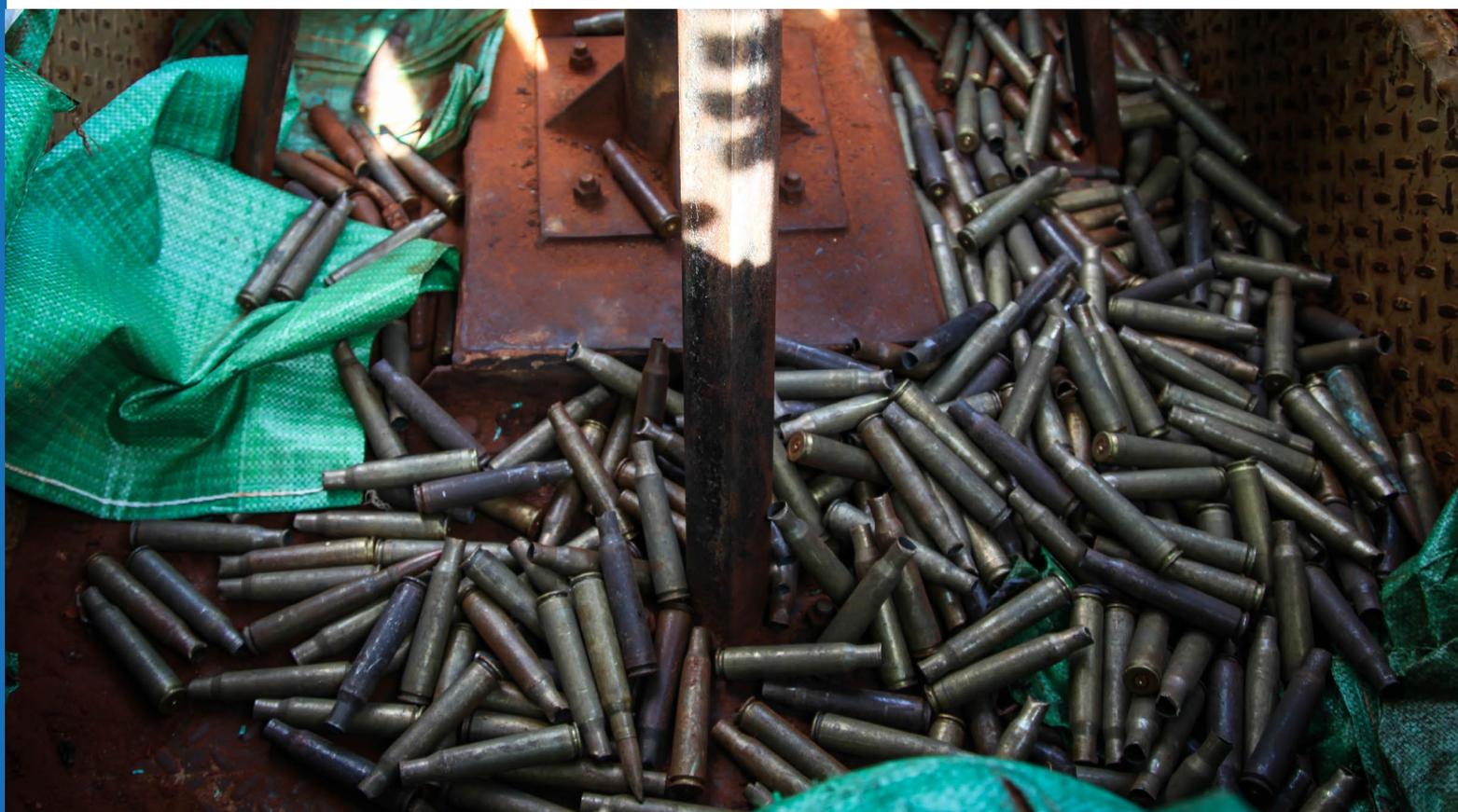


PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Les programmes de collecte des armes, menés dans le cadre du désarmement volontaire ou en tant qu'activité distincte, permettent de retirer les ALPC illégales et indésirables ainsi que leurs munitions des communautés, tout en encourageant les personnes – et les communautés dans leur ensemble – à y renoncer. Ils permettent également de rendre légales (par exemple, par l'octroi de permis ou l'enregistrement) les armes qui peuvent être détenues légalement en vertu du droit national. Au Burkina Faso, si de tels programmes ont été menés par le passé, on ne comptait aucun programme de désarmement civil volontaire (collecte d'armes) en place en août 2018. Or, le Secrétariat permanent de la CNLPAL avait estimé qu'en août 2018 il existait environ 250,000 armes à feu illégales en circulation dans le pays ; il convenait donc d'y remédier.
- Le groupe de parties prenantes et d'experts nationaux présents lors du processus de consultation de juillet-août 2018 a estimé qu'il était possible de poursuivre le programme de remise volontaire des armes détenues par des civils en utilisant un système de mesures incitatives ciblées, non monétaires, visant à promouvoir le désarmement des communautés civiles, en fonction du contexte régional, national et local. En outre, il importe d'examiner la possibilité de renforcer les capacités des différentes autorités nationales à élaborer des documents sécurisés nécessaires pour les demandes de port d'arme et les autorisations connexes, et à prévenir leur falsification et leur contrefaçon.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

42. Renforcer les capacités des différentes autorités nationales à élaborer des documents sécurisés nécessaires pour les demandes de port d'arme et les autorisations connexes, et à prévenir leur falsification et leur contrefaçon.
43. Poursuivre le programme de remise volontaire des armes détenues par des civils (collecte des armes) afin de promouvoir le désarmement des communautés civiles, en appliquant des approches différentes selon le contexte régional, national et local.



PILIER TECHNIQUE 9:

DESTRUCTION DES ARMES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Selon les informations disponibles en 2018, la dernière opération de destruction systématique d'armes au Burkina Faso a eu lieu en 2010. En août 2018, le pays ne disposait pas de site de destruction permanent, ni d'assez d'équipements nécessaires à la destruction des armes, notamment des machines de destruction. Toutefois, au niveau national, une évaluation et un inventaire du stock d'armes militaires ainsi que des armes civiles obsolètes ou inutilisables, qui doivent être détruites, étaient en cours de réalisation en août 2018. Le personnel des forces de défense, de la police et des autres forces de sécurité qui s'acquittaient de cette tâche étaient bien formés, mais le pays nécessitait une assistance et une formation supplémentaires.
- Si ce n'est pas déjà le cas, le Burkina Faso doit se doter d'une réglementation claire ou d'une politique applicable à l'ensemble des forces de sécurité de l'État, afin de fournir des orientations sur la manière d'identifier les armes et les munitions à éliminer, ou sur les méthodes d'élimination à utiliser, ainsi que sur l'autorité qui doit décider de ces deux derniers points. Le Gouvernement du Burkina Faso a la possibilité de procéder à la destruction d'armes obsolètes ou inutilisables, ce qui permettrait de disposer de capacités (par exemple, du personnel), d'infrastructures (par exemple, des sites de stockage) et de ressources qui, en août 2018, n'étaient pas utilisées de manière appropriée.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

44. Étudier les possibilités nationales et internationales d'acquérir des machines de destruction.
45. Former des spécialistes et des experts nationaux des forces de défense et de sécurité à la destruction des armes et des munitions.
46. Poursuivre l'évaluation du stock d'armes militaires ainsi que des armes civiles obsolètes ou inutilisables qui doivent être détruites, et en tenir l'inventaire à jour.
47. Étudier la possibilité de recycler le matériel provenant des armes détruites (par exemple, en permettant qu'il soit réutilisé par l'industrie locale et le secteur de la construction).
48. Assurer la disponibilité et la durabilité d'une capacité nationale de destruction en vue de procéder à la destruction régulière des armes obsolètes.

LE BURKINA FASO



PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique est visée à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en œuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur le Burkina Faso. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des objectifs

de paix, de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des objectifs de développement durable (ODD).

L'UNIDIR encourage la communauté des états, les organisations régionales, et les partenaires internationales à examiner les recommandations pour améliorer la GAM dans chaque Aperçu du Pays, en les utilisant comme une base pour informer la planification, la mise en œuvre, et le suivi des projets de GAM à venir dans le pays concerné.

À PROPOS DE L'UNIDIR

L'UNIDIR – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est basé à Genève (Suisse), centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions qui ont trait aux divers armements actuels et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires, des ONGs et d'autres institutions depuis 1980, l'UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

Remerciements : l'UNIDIR tient à remercier le Gouvernement du Burkina Faso pour sa facilitation et sa coopération pour le projet d'évaluation.

Auteurs du rapport originale : Hardy Giezendanner, Franziska Seethaler et Himayu Shiotani

Equipe d'experts de l'évaluation de base nationale de GAM : Hardy Giezendanner, Franziska Seethaler, Lacina Barro et Abayomi Adeomi

Editée par : Manuel Martinez Miralles, Anna Mensah, Natalie Briggs & Erica Mumford

Conception : Kathryn Paletta & Eric M Schulz